

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continué, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion : 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. : 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

Ecole d'Agriculture de l'Assomption

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Guérisons attribuées à l'intercession de Pie IX.—Une journée du pape Léon XIII.—Ce que rapporte le Denier de Saint-Pierre.—Miracles opérés par l'intercession de la Bonne Sainte-Anne ; avantages que l'on retire en souscrivant aux *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré*.—Importations par l'Angleterre de chevaux américains.—L'Hon. M. Théodore Robitaille succède à l'Hon. M. Luc Létellier de Saint-Just comme lieutenant-gouverneur de la Province de Québec ; quelques détails biographiques sur notre nouveau lieutenant-gouverneur.—Renseignements utiles au sujet de nombre de terres qui sont en vente dans les Cantons de l'Est.

Causerie Agricole : Des assolements ; l'utilité des assolements a été reconnue depuis plusieurs siècles ; les romains tenaient ce genre d'exploitation en grande considération.

Sujets divers : Placement d'un établissement rural.—Construction d'un poulailler.—Terrain en pente.—La fénaison (*Suite*).—Conservation du foin, foin en grange ; foin en meules.—Emploi du vert de Paris pour la destruction des chrysoïdes à patates ; danger de l'emploi du vert de Paris.

Choses et autres : Le temps de la coupe du blé.—Vente du tabac canadien chez les marchands de Québec.—La moisson à l'île d'Orléans.—Nouveaux colons à Manitoba.—L'enseignement de l'agriculture aux sauvages du Nord-Ouest.—La colonisation aux Etats-Unis.—Mauvaise récolte en France.

Recettes : Moyen d'empêcher un cheval de ronger les cloisons de sa stable.—Nouvelle recette pour la destruction des barreaux à patates.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les 1ers numéros de la Gazette, le commencement du feuilleton : Les Compagnons de Minuit, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet.

REVUE DE LA SEMAINE

Une lettre particulière adressée à la *Semaine religieuse de Cambrai*, informé que les guérisons attribuées à l'intercession de Pie IX ne cessent de se produire.

A Sienna, une religieuse de soixante-dix ans, atteinte d'un cancer à la jambe depuis seize ans, a été guérie instantanément par l'application d'un linge ayant appartenu à Pie IX. Ce rébit est de Monseigneur Ricci, majordome.

A Pont Saint Esprit, la Mère-Marie-Constance, de la Visitation, a été guérie d'une maladie de poitrine par le même moyen. Je tiens ce fait prodigieux de l'abbé Viallet, frère de la Visitation et ancien capitaine de la légion romaine.

A l'orphelinat des Filles de Marie de Laval, une jeune fille de seize ans gardait le lit depuis trois mois. Elle était atteinte d'une carie des os localisée dans la moelle épinière. La maladie avait pris un caractère de gravité, lorsque le médecin déclarait que si on pouvait la remettre sur pied, le rétablissement devait durer quatre ans au moins.

Les choses en étaient à ce point quand le Père Henri, accompagné d'un autre Père, est allé visiter le malade. Une médaille de l'immaculée Conception bénite par Pie IX lui est remise, et on convient de commencer une neuvaine par son intercession.

Le second jour, le Père Henri, revoyait la jeune orpheline et la trouvait pleine d'assurance, il songeait, de crainte d'une déception, à la préparer avant tout à accepter la volonté de Dieu. Mais tout était inutile, et il n'obtenait d'autre réponse que celle-ci : "Mon Père, j'irai vous voir demain à votre maison Saint-Michel ; voici mes vêtements, ils sont prêts, attendez-moi à ma visite."

Le lendemain, en effet, pendant la récréation de midi, le Père Henri, appelé au parloir, était à même de constater l'effet de la protection de Pie IX. Le médecin, sans se prononcer sur la question du miracle, a reconnu le fait d'une guérison instantanée contre les